



Notes de la séance du Conseil d'établissements lausannois du

jeudi 1^{er} novembre 2018 de 19h30 à 21h30

Hôtel de Ville, place de la Palud 10, Lausanne

- Présidence :** M. David **Payot**, Conseiller municipal
- Présent-e-s :** Mmes Florence **Auras**, Ariane **Conus**, Isabelle **Costa-Rubin**, Magali **Crausaz**, Gwendoline **Egger Rochat**, Séverine **Evequoz**, Clémentine **Goy**, Gabrielle **Henry**, Nicole **Hoffmann-Pochon**, Catherine **Kramer**, Emilie **Lamour**, Isabelle **Lugon**, Mariela **Muri-Guirales**, Fanny **Neuffer**, Floriane **Nikles**, Angela **Novara** (*remplace M. Vincent Canu*), Magdalena **Padalski** (*remplace M. Yvan Almirall*), Nicole **Paillard**, Marion **Poulard Wipff**, Lenka **Tala**, Claudia **Turcotte**, Lina **Valentino**, Sylvie **Winkler**, Danielle **Zombath**
- MM. Jibril **Abdelbagi** Jean-Paul **Bittar**, Vincent **Cruchon**, David **Da Silva**, Jacques **Daniélou**, Nicolas **Di Giulio**, Vincent **Cruchon**, Marc **Ferrer**, Nicolas **Godinot**, Michel **Guyaz**, Sébastien **Jan**, Abdelbagi **Jibril**, Cyril **Jost**, Denis **Kart**, Fabien **Kupferschmid**, Joël **Lüthi**, Philippe **Nicollier**, Hubert **Olivier**, Bertrand **Picard**, Patrick **Pupet**, Yves **Steiner**, Michel **Trolliet**
- Excusé-e-s/
Absent-e-s :** Mmes Florence **Bettschart-Narbel**, Aude **Billard**, Véronique **Biollay Kennedy**, Zohrat **Breguet**, Floriane **Grandjean Lüthi**, Latha **Heiniger**, Amélie **Junod**, Anne **Klunge**, Gaëlle **Lapique**, Markella **Murith**, Hélène **Ott**, Karine **Terrier**, Sandra **Pernet**, Sandrine **Schlienger**
- MM. Quentin **Beausire**, William **Duque Castrillon**, Jean-Daniel **Conus**, Olivier **Crochat**, Cédric **Fracheboud**, Vincent **Friderici**, Philippe **Miauton**, Christophe **Pidoux**, Jonas **Piguet**, Michel **Rossetlet**, Walter **Späni**
- Participant**
du SEP+S : Mmes Barbara **de Kerchove**, Fabienne **De Pietro**, Marie **Schneider**
- Participant**
du SAJE : M. Jean-Claude **Seiler**

1. Ouverture de la séance et introduction

M. David Payot ouvre la séance, salue l'assemblée et annonce les personnes excusées. De plus, il remercie les deux personnes qui ont repris la présidence d'une Commission d'établissement (CET) : Mme Marion Poulard Wipff (CET de La Sallaz) et M. Yves Steiner (CET de Beaulieu) et leur souhaite la bienvenue. Il signale également une vacance pour la présidence de la CET de Pierrefleur.

2. Adoption de l'ordre du jour

Les présentations des projets des CET ne figurent pas à l'ordre du jour, car elles ont déjà été faites lors de la séance des Président·e·s il y a quelques semaines.

L'ordre du jour est adopté.

3. Adoption des PV du 23.11.2017 et du 17.05.2018

PV du 23 novembre 2017 : le PV est adopté.

En raison d'un problème du site internet, ce PV n'avait pas pu être consulté par tous les membres. Lors de la dernière séance. Deux membres du Conseil demandent de ne pas diffuser les PV sur Internet avant leur adoption par le CEL.

PV du 17 mai 2018 : Mme Mariela Muri-Guirales demande d'ajouter au PV le site de l'Union des sociétés lausannoises : www.lausanne-usl.ch.

4. Informations générales sur les écoles lausannoises

Point de situation (rentrée scolaire 2018)

M. Philippe Nicollier, directeur de l'établissement de Villamont et Président de la *Conférence régionale des directrices et directeurs lausannois-es* (CRL) donne quelques informations relatives à l'école vaudoise, au nom de la CRLS (CRL secondaire). Il présente quelques nouveautés en partant de titres d'émissions télévisuelles :

« *Qui veut gagner des millions* » : développement dans les technologies numériques : les vendeurs de TBI (Tableaux Blancs Interactifs) se frottent les mains car, à terme, toutes les classes seront équipées numériquement, selon les souhaits de la Cheffe du Département de la formation et de la culture (DFJC).

« *La carte au trésor* » : Le concept *360 degrés* permettra aux établissements scolaires de mettre en œuvre de la loi sur l'enseignement spécialisé, l'allophonie, la migration...

« *Zone interdite* » : le socio-éducatif constitue le pain quotidien des établissements (même pour les tout petits). Besoins de structures éducatives supplémentaires, axe prioritaire pour le Canton. L'établissement primaire de Mon-Repos est intégré au projet pilote.

« *Des chiffres et des lettres* » : la voie générale «VG» continue à poser certains problèmes. Des mesures ont été prises pour que les élèves aient au minimum 8 périodes avec leur enseignant·e principal·e, mais cela n'est pas encore suffisant. Concernant les chiffres, quelques inquiétudes par rapport aux locaux : les bâtiments sont pleins, avec des perspectives démographiques croissantes qui vont mettre les établissements scolaires en difficulté. De plus, les besoins en rénovation sont importants.

Mme Sylvie Winkler, directrice de l'établissement de Floréal et représentante de la CRLP (CRL primaire), présente deux projets numériques pour les petits élèves, dès l'école infantile : *BeeBot* et *Thymio*. Ceux-ci permettent de travailler avec le numérique sans être devant un écran. Ces expériences seront généralisées dès la prochaine rentrée.

Concernant le socio-éducatif, certaines difficultés d'enfants sont difficiles à cerner dans les classes, car très imprévisibles. Beaucoup d'élèves sont en souffrance, car les élèves en crise leur font peur. Il existe un réel enjeu autour du « vivre ensemble » avec les tout petits.

Locaux : inquiétudes également par rapport au manque de place et aux cours de récréation trop petites pour des enfants qui ont besoin de se dépenser.

Le 29 avril 2019 aura lieu une soirée d'information à l'intention des parents des futurs élèves de première année (1P), souvent angoissés, afin de les aider à préparer l'entrée des petits

élèves à l'école. Certain-e-s enseignant-e-s invitent aussi les parents avec les enfants à venir visiter leur classe avant la rentrée. D'autres organisent même des portes ouvertes, par exemple des « sirops d'accueil », parfois avec le soutien des CET. Certains enfants arrivent à l'école « en maillot de bain dans la jungle scolaire » : ils ne sont pas prêts. Ils ont encore besoin d'explications et d'être rassurés avant le début de l'école enfantine.

Constructions en cours

Bilan des travaux : le budget de fonctionnement est le compte courant, tandis que le plan des investissements concerne les dépenses planifiées sur plusieurs années.

Mme de Kerchove présente les travaux en cours :

Le secteur bâtiments du Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) a profité de l'été pour faire d'importants travaux de rénovation : rénovation de 12 classes (Bergières, Entre-Bois et Montchoisi), réorganisation de trois salles de sciences avec laboratoires à l'Elysée. Elle signale également d'autres travaux réalisés : une salle de rythmique au collège de Vieux-Moulin, la rénovation du réfectoire et la nouvelle toiture au collège de la Rouvraie, un parking sécurisé à Bellevaux, l'installation de huit classes provisoires jouxtant les collèges de La Sallaz et de Béthusy...et bien d'autres réalisations !

M. Payot explique que le SEP+S dispose d'un budget d'entretien de CHF 3.5 millions pour entretenir et adapter les locaux, mais aussi pour trouver de nouvelles salles pour accueillir un nombre croissant de nouveaux élèves (13'890 en 2018 : 250 de plus qu'en 2017). Ces travaux d'aménagement ont permis d'ouvrir 107 nouvelles classes ces dernières années.

M. Bertrand Picard (I.-de-Montolieu) dit être surpris de ne pas voir dans le bilan des travaux présentés, le démontage des grillages devant les fenêtres du bâtiment provisoire de Grand-Vennes. Il était question de prendre contact avec les autres services concernés afin de les ôter. Mme de Kerchove va reprendre le sujet avec le responsable du secteur Bâtiments du SEP+S. En revanche, elle précise que la piscine couverte a été entièrement refaite dans ce collège.

Au collège de Valency, lors des inondations, des élèves ont dû travailler sous les néons qui prenaient l'eau et il est demandé si le SEP+S a été mis au courant. Mme de Kerchove va vérifier si cela a été signalé.

Projets de nouvelles constructions

- Riant-Pré : 12 classes / 1 salle de gym / APEMS > 2020
- Eglantine : 5 classes / APEMS > 2020
- Boveresses : 2 classes > 2020
- Béthusy : 12 classes > 2020
- St-Roch : rénovation du collège > 2020
- Floréal : 6 classes / 1 salle de rythmique > 2021 – 2022
- Belvédère : démolition et reconstruction - 10 salles spéciales / 7 classes / 4 dégagements > 2022
- Plaines-du-Loup 1 : 18 classes / 2 salles de gym > 2022 – 2023
- Plaines-du-Loup 2+3 : 32 classes / 3 salles de gym > 2025 – 2026
- Prés-de-Vidy : 20-25 classes / 3 salles de gym > 2027 – 2030

Les dates avancées sont données sous réserve de divers et imprévus.

Agrandissement du collège de l'Eglantine : suite aux oppositions des riverains, l'affaire a été portée devant le Tribunal cantonal. La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ) a décidé de revoir ce projet en supprimant un étage au futur bâtiment.

D'autres rénovations de moindre envergure, non présentées ce soir, sont également en cours.

Concernant le postulat Eggenberger, le SEP+S met les bouchées doubles afin de pouvoir présenter une réponse dans les plus brefs délais.

Le plan des investissements est publié par la Ville de Lausanne (voir sur le site Internet). Les TBI* figurent au plan des investissements, avec un préavis pour l'adaptation des connexions informatiques dans les classes, ainsi que la mise en place de ces TBI*. Le Canton a fait part de ses attentes et il y aura une meilleure orientation, ce qui permettra d'affiner les projets.

Le collège de la Barre est-il inclus dans la réponse au postulat Eggenberger ? Mme de Kerchove précise qu'il ne figure pas formellement au plan des investissements. Cependant, vers 2020-2021, un crédit cadre sera sollicité auprès du Conseil communal, dans le cadre du postulat Eggenberger.

M. Nicolas Di Giulio demande ce qu'il en est des réfections de l'école et de la salle de gymnastique de Vers-chez-les-Blanc. M. Payot avait été invité sur place et a donné son accord pour changer les rideaux. Cette salle de gym rentre-t-elle dans le plan des investissements ? Sous réserve de la commission des finances, Mme de Kerchove assure que son Service va pouvoir faire plus que de changer les rideaux.

Mme Poulard Wipff demande des précisions concernant La Sallaz. M. Payot ne peut répondre sur les engagements temporels en raison de la complexité des projets.

5. Offre parascolaire de la Ville de Lausanne : bref état des lieux et quelques perspectives

Les prestations 1-6P (Réseau-L) sont gérées par le SAJE et celles pour les 7P-11S sont gérées par le SEP+S.

M. Jean-Claude Seiler, chef du Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), en charge de l'accueil préscolaire et parascolaire pour les élèves de 1 à 6P (*dès la 7P, SEP+S*).

Le parascolaire est mis en avant avec l'article 63a de la Constitution vaudoise (école à journée continue). Des éléments se sont concrétisés avec la nouvelle loi sur l'accueil de jour de l'enfance (LAJE2), entrée en vigueur en janvier 2018. L'enjeu de cette loi est que les communes ont l'obligation de développer un accueil parascolaire et d'appliquer les normes pour bénéficier des subventions de la FAJE. En revanche c'est l'EIAP qui a été chargé de fixer les nouvelles normes (en particulier les effectifs du personnel et les locaux). *Cf. Annexe 1.*

M. Seiler indique également que les 25 APEMS seront regroupés en 4 « régions » avec un-e responsable pour chaque région.

M. Payot rappelle que le nouveau règlement du Conseil d'établissements lausannois (CEL) prévoit d'intégrer les collaborateurs/trices du parascolaire dans le quart des « organisations ».

Mme de Kerchove indique que la réponse au postulat Germond est toujours en cours (que fait-on pour les élèves de 7-8P ?). Le SEP+S va s'en charger, car l'accueil parascolaire pour cette tranche d'âge relève de sa compétence. Le nouveau cadre légal et la loi d'application lui permettra d'y réfléchir. L'on sait dorénavant où l'on doit aller si l'on veut obtenir des subventions.

L'accueil parascolaire pour les 7P-11S (+Rac) se déploie déjà sur les 10 sites scolaires lausannois accueillant les élèves de ces degrés. *Cf. annexe 2.* La restauration collective est organisée par le SAJE. Plus de 600 élèves fréquentent les espaces d'accueil et réfectoires durant la pause de midi.

Une phase de bilan et d'évaluation a été faite avec un point de situation sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Il y a beaucoup à inventer et le défi sera d'accueillir les enfants en 7-8P à midi et l'après-midi. Concernant le matin, la réflexion se fera dans un deuxième temps.

Il faut aller au-devant des parents. M. Seiler propose que des parents intéressés par la question puissent être délégués pour tester les propositions envisagées. Une rencontre sera en effet organisée courant janvier/février 2019. Dans ce sens, il est demandé que chaque Commission propose un ou deux parents par Commission.

M. Bertrand Picard propose l'établissement d'I.-de-Montolieu comme modèle et demande quels sont nos liens avec la FASL. Mme de Kerchove lui répond que les centres de la FASL ne sont pas situés près de toutes les structures scolaires. Comme chaque collège est différent avec des besoins propres, il n'est pas possible de créer un « modèle » unique, mais le SEP+S sera très attentif à l'équité des activités proposées. Le SEP+S collabore déjà étroitement avec les centres socioculturels situés sur les sites des Bergières (Espace 44) et de Grand-Vennes (Le Grand V'). Il s'agit de deux expériences très intéressantes et riches.

Y a-t-il des chiffres pour les 9-10-11S pour l'accueil parascolaire ? Les réfectoires sont ouverts à eux. L'objectif est que ces deux « générations » d'élèves puissent cohabiter. Il existe peu de chiffres et de statistiques à ce jour et l'on est en phase d'évaluation. Les besoins des 9-11S sont différents. Le SEP+S suit attentivement plusieurs projets pilotes et a encore des réflexions à faire. M. Nicollier indique que dans son établissement, des DAC pour les 9-11S sont proposés et cela fonctionne très bien.

M. Payot ajoute qu'il ne faut pas oublier le domaine « vacances » du Secrétariat général de sa Direction, qui propose une large palette d'offres pendant les vacances scolaires.

Statistiques de fréquentation : le SEP+S recense depuis un an le nombre d'élèves présents à 12h15 et à 13h15, ce qui complète les statistiques relatives au nombre de repas vendus.

6. Rappel des règles et du fonctionnement des Commissions d'établissement

M. Payot salue la volonté et la vitalité des CET. La séance des Président.e-s en octobre fut très riche.

Mme de Kerchove rappelle que les actions menées dans le cadre des CET relèvent essentiellement de l'ancrage de l'école dans les quartiers. Les CET ne doivent pas s'occuper de problématiques personnelles ou d'ordre pédagogique. Elle remercie les personnes présentes d'aller relire le règlement qui se trouve sur le site de la Ville pour ne pas confondre le rôle des CET avec par exemple, celui des associations de soutien des parents ou des professionnel-le-s de l'école.

Elle rappelle qu'il faut toujours passer par Mme De Pietro, avant de s'adresser aux autres services communaux. Le SEP+S est au service des CET pour les accompagner dans leurs démarches et se charge de faire les liens.

Les CET peuvent également soutenir les projets des conseils des élèves de chaque établissements. Le règlement du Conseil se trouve sur le site de la Ville (www.lausanne.ch/cet).

7. Consultation des élèves, année scolaire 2018-2019 et fixation d'une date pour la séance de la Commission des élèves lausannois

Lors de la séance des Président.e-s des CET, il a été évoqué de rencontrer les délégué.e-s des conseils des élèves de chaque établissement. Est-il pertinent ou non de les inviter ?

M. Picard se demande, avant d'en arriver à se poser cette question, s'il est possible d'avoir un contact plus étroit avec les conseils des élèves ? Il n'est pas partisan de le faire avant que les établissements aient pris les mesures nécessaires sur le fonctionnement de leur conseil des élèves, notamment sur les horaires d'une réunion (difficile le soir avec des enfants).

M. Nicollier précise que dans son établissement, des conseils des élèves sont organisés et les PV sont relayés à la CET de Villamont. Il trouve intéressant d'avoir un contact des élèves avec les CET.

Mme Muri-Guirales indique qu'au Belvédère, le doyen leur transmet les informations. La CET est ouverte mais aucun élève n'y est encore venu. Le doyen en charge du Conseil des élèves fait partie de la Commission, donc la transmission est directe.

Mme Winkler trouve compliqué car les enfants des conseils sont jeunes et trouver un date/heure qui convienne à tous serait difficile.

Mme Auras (Elysée) : la CET a de la peine à être en contact avec les élèves. Elle ne reçoit aucun PV, aucun retour malgré ses demandes. A reprendre avec la direction.

Le Conseil ne souhaite pas pour l'instant de séance commune élèves/CET. Ce sont plutôt les contacts au sein des établissements qui doivent être renforcés.

8. Prochaine séance du CEL

Le jeudi 23 mai 2019 à 19h30, à la salle du Conseil communal (Hôtel de Ville).

9. Divers et propositions individuelles

Encouragement précoce :

M. Seiler informe que le Conseil communal a validé un rapport-préavis visant une meilleure intégration, avant leur entrée en 1P, des enfants de parents allophones, en particulier en créant un fonds de soutien à des projets individuels ou associatifs remplissant cet objectif. Ce fonds est doté d'un capital de CHF 50'000.- par année sur trois ans renouvelables par voie budgétaire. Un appel à projets sera lancé en fin d'année ou au tout début 2019.

Les centres de vie infantine (CVE) seront mobilisés. M. Seiler ajoute que les CET primaires sont des partenaires intéressants et pourraient se saisir de cette opportunité pour favoriser l'entrée à l'école infantine, en impliquant des mamans allophones, par exemple entre avril et juin avant de commencer l'école.

M. Bertrand Picard demande que le Bureau pour l'intégration des immigrés (BLI) soit partie prenante. M. Seiler répond que celui-ci fera bien évidemment partie du comité de sélection.

C'est aussi l'année des 20 ans du « Réseau L ». Parmi les différentes manifestations prévues, il y aura une exposition au musée de la main jusqu'à début janvier 2019, avec mise en valeur de l'encouragement précoce.

La Ville s'est lancée dans un projet de restauration collective durable, locale, diététique (y c. une journée sans viande par semaine), nutritionnelle et gustative. Un recueil de recettes a été élaboré « Au fil des saisons » et la distribution aux élèves est en cours. M. Seiler (SAJE) transmet volontiers cet ouvrage aux CET, il suffit de lui en faire la demande.

Concernant la campagne « Le respect c'est la base », 17 projets validés au mois de juin sont en cours. Le groupe d'experts de la campagne, dont font partie deux membres des CET, vient de se réunir pour donner son préavis sur une septantaine de projets (propositions) et le choix final (projets retenus par le Comité de pilotage) sera communiqué à mi-novembre. Le monde scolaire a déposé plusieurs projets.

M. Bertrand Picard a assisté à la présentation du PUR à la place de l'Europe sur le littering et il a été frappé de voir que peu de jeunes se sont arrêtés pour discuter. Il propose que les écoles visitent cette exposition. Cela fait partie de ce qui est proposé aux établissements selon leur l'intérêt.